

Conditions générales de vente et de participation

OBJET

Le présent document, ci-après « conditions générales de ventes » (CGV) s'applique à toutes les offres de formation proposées par AOGUYANE et faisant l'objet d'un bon de commande de la part du client et/ou d'un devis ou d'une convention retournés signés.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserves du client aux présentes CGV.

La commande est réputée ferme et définitive lorsque le client renvoie, par voie électronique le bon de commande, le devis ou la convention de formation signée,

DOCUMENTS CONTRACTUELS

AOGUYANE fait parvenir au client, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue. Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à AOGUYANE un exemplaire signé portant son cachet commercial. Une attestation de suivi de formation et une évaluation des prestations seront fournis à l'issue de la formation.

ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

L'action de formation aura lieu à la date indiquée dans les programmes et conventions de formation. Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée sont les suivantes :

- Créneau horaire – de 8h à 20h30
 - Salle climatisée équipée d'ordinateurs + doubles écrans, d'un vidéo projecteur et d'un écran
 - Mise à disposition de supports pédagogiques
- AOGUYANE se réserve le droit :

- d'exclure de toute formation présentielle, et ce à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux présentes CGV;
- de suspendre l'accès à un module de formation e-learning, tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce sans indemnité.

L'accessibilité handicapés aux locaux mis à disposition par AOGUYANE sera respectée si nécessaire. Les supports pourront être adaptés aux malentendants et aux malvoyants sur demande lors de l'inscription.

DISPOSITIONS FINANCIERES

Le tarif est mentionné sur le bulletin d'inscription.

Ces prix sont en euros et net de taxe.

Toute formation ou tout cycle commencé est dû en totalité à titre d'indemnité, même si le participant ne s'est pas présenté. La totalité des frais de formation devront être versés à l'entreprise au plus tard au premier jour d'entrée en formation. Toute annulation doit être indiquée au plus tard 48h00 avant le début de la formation.

REGLEMENT

Le règlement de l'intégralité du prix de la formation est à effectuer au plus tard au premier jour de la formation. La totalité de la somme devra avoir été reçue par AOGUYANE. Le règlement s'effectuera par tous moyens.

En cas de paiement effectué par un OPCO, il appartient au bénéficiaire d'effectuer toutes les démarches auprès de son organisme collecteur avant le début de la formation et d'en informer AOGUYANE qui mettra les éléments d'inscription à disposition de l'entreprise pour transmission à son OPCO.

AOGUYANE n'engagera aucun échange avec les OPCO en direct et procédera à des échanges avec les entreprises uniquement. Celles-ci pourront par ailleurs effectuer leurs démarches administratives auprès des OPCO une fois le règlement honoré.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REMPLACEMENT

En cas de demande d'annulation de moins de 48 heures avant la date de formation ou en cas d'absence du participant, les frais d'inscription ne seront pas remboursés. Un avoir pourra être proposé.

Les remplacements sont possibles jusqu'à l'ouverture de la session des formations concernées,

AOGUYANE se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu, le programme ou de changer d'intervenant si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

La totalité des supports pédagogiques restent la propriété exclusive de AOGUYANE. Ils ne doivent pas être diffusés auprès de personnel n'ayant pas participé à la formation. Aucune exploitation ne peut être faite sans l'autorisation express de AOGUYANE

QUALITE - RECLAMATION

La Gérante d'AOGUYANE Aurélie BENOIT s'est engagée à maintenir le niveau « expert » des intervenants. A cette fin, une organisation qualité sera mise en place.

Des actions correctives seront mises en place à chaque réclamation formulée sur les fiches d'évaluation ou à l'adresse suivante : aoguyane@gmail.com